



Procès-Verbal Commission Régionale d'Appel Règlementaire

AUDITION DU 05 OCTOBRE 2021

Composition de la Commission d'Appel de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football :

Présents : Serge ZUCHELLO (Président), Bernard BOISSET, André CHENE, Jean-Claude VINCENT, Michel GIRARD, Christian MARCE, Pierre BOISSON, Hubert GROUILLER, Sébastien MROZEK et Roger AYMARD.

Assiste : Manon FRADIN.

DOSSIER N°2R : Appel du F.C. BOURGOIN JAILLEU en date du 28 septembre 2021 contre une décision de la Commission Régionale de Contrôle des Mutations prise lors de sa réunion en date du 20 septembre 2021 ayant refusé d'exempter du cachet mutation la licence des joueuses suivantes : OLIVIER DRURE Léa, SERPINET Pauline (U18 F), SERPINET Emeline (U17 F), CASCHERA Emma et TINOUCHE Dina (U16 F).

La Commission Régionale d'Appel,

- Confirme la décision prise par la Commission Régionale de Contrôle des Mutations lors de sa réunion du 20 septembre 2021.
- Met les frais d'appel inhérent à la présente procédure d'un montant de 90 euros à la charge du F.C. BOURGOIN JAILLEU.

ATTENTION : le document ci-dessus permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Régionale d'Appel, à titre informatif, et ne remplace pas la décision motivée qui est notifiée aux parties par courrier électronique ultérieurement.

